



CESU CHEQUE DOMICILE
CESU PREFINANÇÉ
COMMENT ÉTABLIR
MA DÉCLARATION DE REVENUS ?

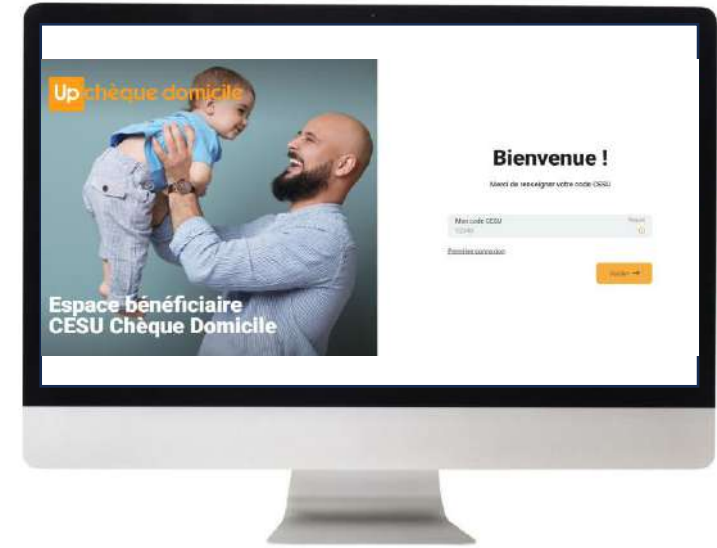
SOMMAIRE

I. CAS GÉNÉRAL : TOUTES PRESTATION À DOMICILE

- Conditions
- Justificatifs à fournir
- En pratique

II. Cas particulier : garde d'enfants de moins de 6 ans à l'extérieur du domicile

- Conditions
- Justificatifs
- En pratique



I. CAS GÉNÉRAL : TOUTES PRESTATION À DOMICILE

- Conditions
- Justificatifs à fournir
- En pratique

I. CAS GÉNÉRAL : TOUTES PRESTATION À DOMICILE



Entretien de la maison, travaux ménagers, jardinage, petit ?
bricolage, garde de personne malade...

Conditions



Vous employez un salarié à domicile ou vous faites appel à un prestataire via une structure agréée, vous bénéficiez, selon votre situation, d'une réduction ou d'un crédit d'impôt sur le revenu égal à 50 % des dépenses effectuées (salaires nets payés, cotisations sociales et facture TTC).*



Si vous percevez une subvention ou une participation de la part de votre employeur, votre CSE ..., vous devez les déduire des dépenses que vous déclarez.

**Art.199 sexdecies du Code Général des Impôts, CGI.*

I. CAS GÉNÉRAL : TOUTES PRESTATION À DOMICILE

Justificatifs à fournir

- **Vous déclarez votre salarié à domicile à l'Urssaf Service CESU** qui vous adresse une **attestation fiscale de vos dépenses** (salaires nets déclarés + cotisations sociales prélevées sur votre compte bancaire). Cette attestation fiscale peut également être téléchargée sur www.cesu.urssaf.fr.
- **Vous déclarez votre salarié à domicile à l'Urssaf de votre département** : l'Urssaf vous adresse une attestation fiscale de vos dépenses (salaires nets déclarés + cotisations sociales payées).
- **Vous êtes client d'un ou plusieurs organismes de services à la personne agréés** : ils vous délivrent également une attestation fiscale annuelle. Vous les recevez généralement en début d'année

Vous les recevez généralement en début d'année

I. CAS GÉNÉRAL : TOUTES PRESTATION À DOMICILE

En pratique

- 1 Rassemblez vos **justificatifs de dépenses** (attestation fiscale du CNCESU, attestation fiscale de l'Urssaf et/ou attestation des organismes agréés de services à la personne).
 - Ils sont à joindre à l'envoi de la déclaration papier ou à conserver si vous faites votre déclaration sur Internet.
- 2 Faites le **total de vos dépenses** à partir des montants donnés sur ces justificatifs.
- 3 En cas **d'aides perçues** (aide financière de l'employeur ou du CSE versée directement ou sous forme de CESU), **faites-en le total**.
 - Votre employeur ou CSE vous **fournit une attestation précisant le montant des aides / participations** qui vous ont été versées.

I. CAS GÉNÉRAL : TOUTES PRESTATION À DOMICILE

En pratique

4

En page 4 de votre déclaration, rubrique 7 | Réduction et crédits d'impôts, reportez la **différence entre le montant total de vos dépenses et le montant total des aides** dans la case correspondant à votre situation :

(DEPENSES – AIDES = MONTANT DECLARE)

DB si vous avez exercé une **activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi** durant l'année déclarée.

DF si vous étiez **retraité ou sans activité et non demandeur d'emploi** durant l'année déclarée.

7 RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT										
Dons à des organismes établis en France										
- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 327 €)									.7UD	
- Dons et cotisations versés aux partis politiques									.7UH	
- Autres dons (associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général...)									.7UF	
Report années antérieures										
2008	2009	2010	2011	2012						
.7XS	.7XT	.7XU	.7XW	.7XY						
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés										
		DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE						
		.7AC	.7AE	.7AG						
Nombre d'enfants poursuivant leurs études										
		COLLEGE		LYCÉE		ENS. SUPERIEUR				
- Enfants à charge			.7EA			.7EC				.7EF
- Enfants à charge en résidence alternée			.7EB			.7ED				.7EG
Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1 ^{er} janvier 2013										
		1 ^{er} ENFANT		2 ^e ENFANT		3 ^e ENFANT				
- Enfants à charge			.7GA			.7GB			.7GC	
- Enfants à charge en résidence alternée			.7GE			.7GF			.7GG	
Services à la personne. Sommes versées pour l'emploi à domicile:										
Nom et adresse des bénéficiaires										
- si en 2013 vous (et votre conjoint pour un couple marié ou pacsé) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi									.7DB	
- si en 2013 vous (ou votre conjoint pour un couple marié ou pacsé) étiez retraité ou sans activité et non demandeur d'emploi									.7DF	
- si vous avez engagé les dépenses pour un ascendant bénéficiaire de l'APA									.7DD	
- Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses									.7DI	
- Vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile									.7DQ	COCHEZ
- Vous (ou votre conjoint ou une personne à votre charge) avez la carte d'invalidité d'au moins 80 %									.7DG	COCHEZ
Nom et adresse des bénéficiaires										

I. CAS GÉNÉRAL : TOUTES PRESTATION À DOMICILE

En pratique

- 5 En **page 2** de votre déclaration, **rubrique E | Renseignements complémentaires**, indiquez les noms et adresses :
- Des **organismes** dont vous avez été client,
 - des **saliariés à domicile** que vous avez employés.

(Si vous manquez de place, complétez sur papier libre.)

E | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

MIRO Services 160, rue Lady Ashburton 95150 Taverny

II. CAS PARTICULIER : GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS À L'EXTÉRIEUR DU DOMICILE

- Conditions
- Justificatifs à fournir
- En pratique

I. CAS PARTICULIER : GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS À L'EXTÉRIEUR DU DOMICILE

Conditions



Vous faites garder votre (vos) enfant(s) à charge âgé(s) de moins de 6 ans à l'extérieur de votre domicile, vous bénéficiez, selon votre situation, d'une réduction ou d'un crédit d'impôt sur le revenu égal à 50 % des dépenses effectuées (salaires nets payés, cotisations sociales et facture TTC).

Les frais de garde retenus sont les sommes que vous avez versées :

- à une **assistante maternelle agréée**,
- à un **établissement de garde d'enfants** : crèche, halte-garderie, jardin d'enfants, garderie, centre de loisirs sans hébergement, garderie périscolaire.

I. CAS PARTICULIER : GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS À L'EXTÉRIEUR DU DOMICILE

Justificatifs à fournir

- **Attestation annuelle des établissements de garde d'enfants,**
- **Attestation du Centre Pajemploi ou de l'Urssaf,**

→ Ils sont à joindre à l'envoi de la déclaration papier, ou à conserver en cas de déclaration par internet.

Vous recevez généralement ces attestations en début d'année.

I. CAS PARTICULIER : GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS À L'EXTÉRIEUR DU DOMICILE

En pratique

1

Rassemblez **vos justificatifs de dépenses** (*Attestation annuelle des établissements de garde d'enfants, attestation du Centre Pajemploi ou de l'Urssaf*).

2

Faites le **total de vos dépenses** à partir des montants donnés sur ces justificatifs.

3

Si vous avez reçu **d'autres aides que la Paje** (*aide financière directe de l'employeur ou CE, subvention de l'employeur ou CE au CESU préfinancé...*) **faites en le total**.

→ Votre employeur ou CE vous fournit une **attestation précisant le montant des aides / participations qui vous ont été versées**.

I. CAS PARTICULIER : GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS À L'EXTÉRIEUR DU DOMICILE

En pratique

- 4 En **page 4** de votre déclaration, **rubrique 7 | Réductions et crédits d'impôts**, reportez la **différence entre le montant total de vos dépenses et le montant total des aides perçues** dans la case **GA** pour le **1^{er} enfant** (**GB** et **GC** pour les **2^{ème}** et **3^{ème}** enfants).

DEPENSES – AIDES = MONTANT DECLARE

7 RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT	
Dons à des organismes établis en France	
- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 521 €)	7UD
- Dons et cotisations versés aux partis politiques	7UH
- Autres dons (associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général...)	7UF
- Report années antérieures	2008: 7XS, 2009: 7XT, 2010: 7XU, 2011: 7XW, 2012: 7XY
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés	
	DÉCLARANT 1: 7AC, DÉCLARANT 2: 7AE, PERS. À CHARGE: 7AG
Nombre d'enfants poursuivant leurs études	
- Enfants à charge	COLLÈGE: 7EA, LYCÉE: 7EC, ENS. SUPÉRIEUR: 7EF
- Enfants à charge en résidence alternée	7EB, 7ED, 7EG
Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1 ^{er} janvier 2013	
- Enfants à charge	1 ^{er} ENFANT: 7GA, 2 ^e ENFANT: 7GB, 3 ^e ENFANT: 7GC
- Enfants à charge en résidence alternée	7GE, 7GF, 7GG
Services à la personne. Sommes versées pour l'emploi à domicile:	
- si en 2013 vous (ou votre conjoint pour un couple marié ou pacsé) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi	7DB
- si en 2013 vous (ou votre conjoint pour un couple marié ou pacsé) étiez retraité ou sans activité et non demandeur d'emploi	7DF
- si vous avez engagé les dépenses pour un ascendant bénéficiaire de l'APA	7DD
- Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses	7DL
- Vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile	7DQ COCHER
- Vous (ou votre conjoint ou une personne à votre charge) avez la carte d'invalidité d'au moins 80 %	7DG COCHER

I. CAS PARTICULIER : GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS À L'EXTÉRIEUR DU DOMICILE

En pratique

- 5 En **page 2** de votre déclaration, **rubrique E | Renseignements complémentaires**, indiquez les noms et adresses de la ou des **assistantes maternelles agréées que vous avez employées**, ainsi que les noms et adresses de **services de garde d'enfants que vous avez utilisés**.

(Si vous manquez de place, complétez sur papier libre).

E | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Martine Dupont 1, 9 rue des Acacias 92150 Suresnes	ton
---	-----

I. CAS PARTICULIER : GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS À L'EXTÉRIEUR DU DOMICILE

En pratique

Contactez la plateforme dédiée
Chèque Domicile au :



0 825 000 103

Service 0,15 € / appel
+ prix appel

*Du lundi au vendredi de 8h à 20h et le
samedi de 8h à 12h30
des conseillers répondent à toutes vos questions
sur le Chèque Domicile*

Contactez le Service Bénéficiaire via
la rubrique « Nous contacter » dans
votre espace personnel



*Saisissez votre question et
nous vous répondons dans
les plus brefs délais*

DES QUESTIONS ?

**Contactez la plateforme dédiée
Chèque Domicile au :**



0 825 000 103

Service 0,15 € / appel
+ prix appel

*Du lundi au vendredi de 8h à 20h
et le samedi de 8h à 12h30
des conseillers répondent à toutes vos questions
sur le Chèque Domicile*

**Contactez le Service Bénéficiaire via
la rubrique « Nous contacter » dans
votre espace personnel**



*Saisissez votre question
et nous vous répondons
dans les plus brefs délais*